

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Isabelle DERBES (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX).

Absents : Laurent DENIS, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :

18

VOTANTS : 20

COUPES DE L'EXERCICE 2026 PAR L'ONF – VALIDATION ET DESTINATION

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'ONF du 01/08/25, concernant la préparation des coupes de l'exercice 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
2. **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après.
3. **VALIDE** ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF

Parcelle	Type de Coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
6_x	Taillis	6	50	OUI
6_x	Emprise	5	20	AJOUT
5_x	Taillis	5	50	OUI
7_x	Taillis	7	65	OUI

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
6_x	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
6_x	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
5_x	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
7_x	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐

Pour une commercialisation bois façonné, l'ONF vous contactera pour préciser les modalités d'intervention.

A compléter uniquement lorsque la destination choisie est l'affouage (délivrance)

Pour la délivrance sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles en matière de bois vendus en bloc et sur pied, (trois garants nécessaires), :

Mme/M :

Mme/M :

Mme/M :

Le conseil municipal Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,

ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

Délibéré à Callian, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,



Secrétaire de séance